



## Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme FRANCHET  
Membres : Mmes FORBIN, QUENTEL,  
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, LE PRUNENNEC, MOZGALA, RAMACKERS  
CD : M. FORNARELLI  
Excusés : MM. EYL, LE BOULC'H

### PV du 7 juin 2022

#### **DEROGATIONS – SAISON 2021/2022 - HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE**

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend du 4 et 5 juin 2022, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de replis qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

*Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.*

#### **PROTOCOLE COVID**

Dans le souci d'anticiper la fin des championnats et l'application des principes garantissant l'équité du déroulement des dernières rencontres, le Comité Exécutif de la FFF, lors de sa réunion du 21 avril 2022, a proposé aux Ligues et aux Districts d'appliquer une disposition identique à celle qu'il a décidée pour les championnats nationaux, à savoir la suspension, pour les 3 derniers matches de championnat, de la possibilité de solliciter le report d'une rencontre sur un motif sanitaire.

En Cohérence avec les décisions prises par la Ligue Paris Ile de France et en concertation avec les autres Districts de l'Île de France, il est décidé de ne pas permettre le report d'une rencontre sur un motif sanitaire pour les 2 dernières rencontres de championnat ainsi que tous les matches remis à compter du 2 mai 2022.



## **CORRESPONDANCE**

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

**Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.**

Traitement des courriers et courriels réceptionnés au plus tard à **16h00**, le jour de la réunion.

## **MODIFICATION DE MATCH**

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs en respectant l'horaire de réception au district soit 16h00**, le jour de la réunion.

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

### **A noter :**

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

## **FEUILLES DE MATCHES**

**En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.**

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

## **FORFAITS AVISES**

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

**ATTENTION Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat amende 500.00 €**

**(Toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans et +55 ans + critères féminins).**



**Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) amende 500.00 € pour les 3 dernières rencontres de championnat (sauf +45 ans et + 55ans & critérium féminins).**

## DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

\*\*\*\*\*

### Arrêté Municipal de la Mairie de Champlan

Fermeture du gymnase de la Butte comprenant les vestiaires du club de football à partir de fin avril 2022 jusqu'en janvier 2023.

### Courrier de Cœur d'Essonne

Nous informant que le terrain d'honneur du stade Faillu sera fermé jusqu'au 31 août 2022.

## COUPES

### TIRAGES FINALES COUPES DE L'ESSONNE

en présence de M. Claude DEVILLE CAVELLIN (Président), M. Christian FORNARELLI (Vice-Président), Mme Annick FRANCHET (Présidente de la Commission) et M. Alec ERAUD (Directeur Administratif)

### CLUBS PRESENTS :

ARPAJONNAIS RC - BRETIGNY FCS - BRUNOY FC - IGNY AFC - FLEURY 91 FC - LINAS MONTHLERY ESA - LONGJUMEAU FC - MENNECY CS - MORANGIS CHILLY FC - TREMPLIN FOOT - VERRIERES LE BUISSON - VIGNEUX CO

### FINALES COUPES DE L'ESSONNE

Les rencontres suivantes auront lieu le samedi 11 juin 2022 à Linas Montlhéry aux horaires suivants :

CDM	10 H 30	LONGJUMEAU FC – ARPAJONNAIS
U14	14 H 00	GRIGNY US – BRUNOY FC
U16	16 H 45	BRETIGNY FCS – LINAS MONTHLERY ESA



**Les rencontres suivantes auront lieu le dimanche 19 juin 2022 à Orsay  
aux horaires suivants :**

<b>Challenge + 45 ans</b>	<b>9H30</b>	<b>MORANGIS CHILLY FC – VIGNEUX CO</b>
<b>Vétérans</b>	<b>11H45</b>	<b>VERRIERES LE BUISSON – MENNECY CS</b>
<b>Seniors District</b>	<b>14H</b>	<b>IGNY AFC – FLEURY 91 FC</b>
<b>Seniors Essonne</b>	<b>16H</b>	<b>TREMPAIN FOOT – MORANGIS CHILLY FC</b>

**FOOT FEMININ**

**FMI NON PARVENUES DU 21 MAI 2022**

**U15 F A 8 \* Poule B**

**Morangis Chilly FC 1 / VYC 1**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Rapport du club recevant.

Amende à Morangis Chilly FC pour feuille de match incomplète (manque la partie annexe).

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 14 juin 2022.

**Orsay Bures FC 1 / Ste Geneviève Sports 1**

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 14 juin 2022.

**FMI NON PARVENUE DU 28 MAI 2022**

**U15 F A 8 \* Poule B**

**Orsay Bures FC 1 / Morangis Chilly FC 1**

Reprise du dossier.

2<sup>ème</sup> et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 14 juin 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

**COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS**

**Match n° 24511159 du 22 mai 2022**

**Igny FC 3 / Breuillet FC 2 \* Coupe District**

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements du mercredi 25 mai 2022.



La Commission enregistre la décision de ladite Commission : réserves non fondées et confirme le résultat acquis sur le terrain :

Igny FC 3 : 2 buts

Breuillet FC 2 : 1 but

Igny FC 3 qualifié pour le prochain tour.

## CHAMPIONNAT SENIORS

### **FMI NON PARVENUES DU 22 MAI 2022**

#### **D4/A**

##### **Arpajonnais RC 1 / Orsay Bures FC 2**

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 14 juin 2022.

### **FMI NON PARVENUES DU 29 MAI 2022**

#### **D3/A**

##### **Boussy-Quincy FC 2 / Villabé ETS 1**

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 14 juin 2022.

#### **D5/C**

##### **Lissois FC 3 / Montgeron ES 2**

Reprise du dossier.

FMI débloquée tardivement, le 1<sup>er</sup> juin 2022 à 21 h 23.

Amende pour transmission tardive à Lissois FC.

### **FMI NON PARVENUE DU 5 JUIN 2022**

#### **D5/B**

##### **Itteville-Ballancourt 2 / Athis-Mons USO 1**

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 14 juin 2022.

### **Match n° 23751609 du 10 avril 2022**

#### **Ballainvilliers AS 1 / Plateau Saclay \* D4/A**

Retour du PV de la Sous-Commission Départementale de Discipline procédures d'instruction du 25 mai 2022.



La Commission enregistre la décision de ladite Sous-Commission et inflige au club de Ballainvilliers AS deux points (2 points) de pénalité au classement général.

**Match n° 23751143 du 15 mai 2022**

**Brunoy FC 1 / Brétigny FCS 2 \* D1**

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements du jeudi 19 mai 2022.

La Commission enregistre la décision de ladite Commission et dit : réserves non fondées et confirme le résultat acquis sur le terrain :

Brunoy FC 1 : (0 point, 3 buts)

Brétigny FCS 2 : (3 points, 4 buts)

**Match n° 23553724 du 15 mai 2022**

**Longjumeau FC 2 / Janville Lardy ASL 1 \* D3/B**

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements du 19 mai 2022.

La Commission enregistre la décision de ladite Commission et dit : match perdu par pénalité à Longjumeau FC 2 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à Janville Lardy ASL 1 (3 points, 0 but).

**Match n° 23751535 du 5 juin 2022**

**Etampes FC 2 / Arpajonnais RC 1 \* D2/A**

Courriel du club d'Etampes du vendredi 3 juin 2022 à 16 h 24, nous informant du forfait de son équipe Seniors.

La Commission enregistre le 2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe d'Etampes FC 2.

Amende réglementaire à Etampes FC intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financier « forfaits »).

**Match n° 23553604 du 5 juin 2022**

**Breuillet FC 2 / Boussy-Quincy FC 2 \* D3/A**

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Boussy-Quincy FC 2.

Amende réglementaire à Boussy-Quincy FC intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financier « forfaits »).

**Match n° 23554317 du 5 juin 2022**

**Villiers sur Orge FC 1 / Corbeil AC 1 \* D5/B**

La Commission a neutralisé cette rencontre.

Match sans enjeu.

**COUPE ESSONNE CDM**

**Match n° 24511162 du 22 mai 2022**

**Dourdan Sports 5 / Longjumeau FC 5**

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements du mercredi 25 mai 2022.

La Commission enregistre la décision de ladite Commission et confirme le résultat acquis sur le terrain :

Longjumeau FC 5 qualifié pour le tour suivant.



## CHAMPIONNAT CDM

### **Match n° 23873337 du 29 mai 2022**

#### **Les Lusitaniens 5 / Pays Limours ENT 5 \* D2**

Lecture de la feuille de match papier.

Courriel de Pays Limours ENT.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe des Lusitaniens 5.

Amende réglementaire aux Lusitaniens intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financier « forfaits »).

## CHAMPIONNAT U14

### **FMI NON PARVENUES DU 14 MAI 2022**

#### **D3/C**

##### **Grigny US 2 / Palaiseau-Villebon 3**

Reprise du dossier.

FMI débloquée tardivement, le 2 juin 2022 à 20 h 30.

Amende pour transmission tardive à Grigny US.

##### **Tremplin Foot 1 / Ballancourt-Itteville 1**

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 14 juin 2022.

### **FMI NON PARVENUES DU 28 MAI 2022**

#### **D1**

##### **Fleury 91 FC 2 / Dourdan Sports 1**

Reprise du dossier.

FMI débloquée tardivement, le 2 juin 2022 à 09 h 26.

Amende pour transmission tardive à Fleury 91 FC.

#### **D2/A**

##### **Soisy sur Seine AS 1 / Mennecy CS 1**

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 14 juin 2022.

#### **D2/B**

##### **Morsang sur Orge FC 1 / Longjumeau FC 1**

Reprise du dossier.

FMI débloquée tardivement, le 8 juin 2022 à 14 h 05.

Amende pour transmission tardive à Morsang sur Orge FC.



#### **D4/A**

##### **Athis-Mons USO 1 / Massy 91 FC 4**

2<sup>ème</sup> et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 14 juin 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

#### **FMI NON PARVENUES DU 4 JUIN 2022**

#### **D2/A**

##### **Ris Orangis US 2 / Brétigny FCS 3**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 14 juin 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

#### **D4/A**

##### **Massy 91 FC 4 / Tremplin Foot 2**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 14 juin 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

#### **D4/C**

##### **Port. Ris Orangis 1 / Montgeron ES 2**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 14 juin 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

#### **Match n° 23534823 du 14 mai 2022**

##### **Savigny Foot CO 1 / Juvisy Académie \* D2/B**

Extrait du procès-verbal de la Commission des Statuts et Règlements du jeudi 19 mai 2022.

Par ces motifs, ladite Commission dit les réserves non fondées et confirme le résultat acquis sur le terrain :

Savigny Foot CO 1 : (3 points, 4 buts)

Juvisy Académie 1 : (0 point, 3 buts)

#### **Match n° 23533465 du 4 juin 2022**

##### **Saclas Méréville US 1 / Vigneux CO 2 \* D4/B**

Lecture de la feuille de match papier.

Courriel du club de Saclas Méréville US, du samedi 4 juin 2022 à 14 h 46.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Saclas Méréville US.





Amende réglementaire à Saclas Méréville US intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financier « forfaits »).

**Match n° 23534904 du 4 juin 2022**

**Brunoy FC 2 / Plessis Pâté ES 1 \* D3/A**

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Plessis Pâté ES 1.

Amende réglementaire à Plessis Pâté ES intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financier « forfaits »).

Frais d'arbitrage à la charge de Plessis Pâté ES (Article 17.1 du Règlement RSG du DEF).

<b>CHAMPIONNAT U16</b>
------------------------

**FMI NON PARVENUES DU 29 MAI 2022**

**D3/A**

**Ulis CO 2 / Brunoy FC 2**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 14 juin 2022.

**D3/B**

**Boussy-Quincy FC 1 / VYC 2**

Reprise du dossier.

Rapport du club visiteur.

Au vu du rapport et des Logs, il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

**FMI NON PARVENUES DU 5 JUIN 2022**

**D2/B**

**Dourdan Sports 1 / Vigneux CO 1**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 14 juin 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

**D4/A**

**Paray FC 2 / Massy 91 FC 3**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 14 juin 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.



### **Orsay Bures FC 2 / Massy 91 FC 3**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 14 juin 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

### **Match n° 23562302 du 15 mai 2022**

#### **Verrières le Buisson 1 / Palaiseau US 3 \* D2/A**

Extrait du Procès-Verbal de la Commission des Statuts et Règlements du jeudi 19 mai 2022.

Par ces motifs, ladite Commission dit les réserves non fondées et confirme le résultat acquis sur le terrain :

Verrières le Buisson 1 : (1 point, 3 buts)

Palaiseau US 3 : (1 point, 3 buts)

### **Match n° 23555428 du 29 mai 2022**

#### **Savigny Foot CO 2 / Janville Lardy ASL 1 \* D3/A**

Lecture de la feuille de match papier.

La Commission enregistre le 3<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Janville Lardy ASL 1.

Forfait général de Janville Lardy ASL 1.

Amende réglementaire à Janville Lardy ASL intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financier « forfaits »).

### **Match n° 23562228 du 5 juin 2022**

#### **Fleury 91 FC 2 / Gif Sfoc 1 \* D1**

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 3<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Gif Sfoc 1.

Forfait général de Gif Sfoc 1.

Amende réglementaire à Gif Sfoc intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financier « forfaits »).

Frais d'arbitrage à la charge de Gif Sfoc (Article 17.1 du Règlement RSG du DEF).

Dossier transmis à la Commission des Statuts et Règlements.

### **Match n° 23562414 du 5 juin 2022**

#### **Savigny Foot CO 1 / Montgeron ES 1 \* D2/B**

Lecture FMI.

TI du 5 juin 2022.

La Commission en accord avec le Comité Directeur reprogramme la rencontre au 12 juin 2022.

## **CHAMPIONNAT U18**

### **FMI NON PARVENUE DU 8 MAI 2022**

#### **D3/C**

#### **Athis-Mons USO 1 / Wissous FC 1**

Reprise du dossier.



La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 14 juin 2022.

### **FMI NON PARVENUE DU 22 MAI 2022**

#### **D1**

##### **Arpajonnais RC 1 / Longjumeau FC 1**

Reprise du dossier.

FMI débloquée tardivement, le 5 juin 2022 à 12 h 14.

Amende pour transmission tardive à Arpajonnais RC.

### **FMI NON PARVENUE DU 29 MAI 2022**

#### **D3/C**

##### **Athis-Mons USO 1 / Ballancourt-Ittevil 1**

Reprise du dossier.

2<sup>ème</sup> et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 14 juin 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

### **Match n° 23562540 du 10 avril 2022**

#### **Dourdan Sports 1 / Vigneux CO 1 \* D2/B**

Retour du PV de la décision de la Commission des Statuts et Règlements en date du 19 mai 2022.

Ladite Commission, après avoir délibéré, dit match perdu par pénalité à Vigneux CO (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à Dourdan Sports 1 (3 points, 2 buts).

### **Match n° 23562472 du 8 mai 2022**

#### **Milly Gatinais FC 1 / Ulis CO 2 \* D2/A**

Retour du PV de la décision de la Commission des Statuts et Règlements en date du 19 mai 2022.

Ladite Commission dit que cette rencontre non homologuée du 24 avril 2022 doit être donnée perdue par pénalité à Milly Gatinais FC 1 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à Montgeron ES (3 points, 1 but).

## **CHAMPIONNAT VETERANS**

### **FMI NON PARVENUE DU 29 MAI 2022**

#### **D4/B**

##### **Boissy Ss/ St Yon 11 / Linas Montlhéry ESA 12**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Rapport du club recevant.



La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 14 juin 2022.

### **Match n° 23538065 du 5 juin 2022**

#### **Gif Sfoc 11 / Villabé ETS 11 \* D3/B**

Courriel de Gif Sfoc, du mercredi 1<sup>er</sup> juin 2022, nous informant du forfait avisé de l'équipe de Gif Sfoc.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Gif Sfoc 11.

Amende réglementaire à Gif Sfoc intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financier « forfaits »).

<b>+45 ANS</b>
----------------

### **FMI NON PARVENUES DU 29 MAI 2022**

#### **Poule C**

##### **Etampes FC 8 / Pays Limours ENT 8**

Reprise du dossier.

Rapport du club recevant.

Rapport du club visiteur.

La Commission demande le résultat de la rencontre aux deux clubs pour sa réunion du 14 juin 2022.

##### **St Chéron ES 8 / Paray FC 8**

Reprise du dossier.

2<sup>ème</sup> et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 14 juin 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

#### **Poule E**

##### **MNVDB FC 9 / Coudraysien FC 8**

Reprise du dossier.

2<sup>ème</sup> et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 14 juin 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

##### **Ollainville AS 8 / Aigle Fertoise 8**

Reprise du dossier.

FMI débloquée tardivement, le 4 juin 2022 à 19 h 47.

Amende pour transmission tardive à Ollainville AS.



## **FMI NON PARVENUES DU 5 JUIN 2022**

### **Poule B**

#### **Massy 91 FC 8 / Ulis CO 8**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 17 juin 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

#### **MNVDB FC 8 / Longjumeau FC 8**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 17 juin 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

### **Poule C**

#### **Boussy-Quincy FC 8 / Gif Sfoc 8**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 17 juin 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

### **Poule D**

#### **Champcueil FC 8 / SO Vertois 8**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 17 juin 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

### **Poule E**

#### **Coudraysien FC 8 / Ollainville AS 8**

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

1<sup>er</sup> avertissement et amende à Coudraysien FC pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

## **Match n° 23561871 du 5 juin 2022**

### **Soisy sur Seine AS 8 / Itteville AS 8 \* Poule D**

Courriel d'Itteville AS, du vendredi 3 juin 2022 à 10 h 06, nous informant du forfait avisé de son équipe.

La Commission enregistre le 2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe d'Itteville AS 8.

+55 ANS

## **Match n° 23876087 sans date (remis au 8 mai 2022)**



**Epina y sur Orge SC 10 / Viry Chatillon ES 10 \* Poule B**  
La Commission neutralise cette rencontre.